



SECTION **INTERCO CFDT** DE LA REGION NORMANDIE

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 27 MARS 2023

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres CFDT présent(e)s : Stéphane Mazurais, Valérie Laroque, Alain Angot, Sophie Le Pifre Meyer, Laurent Lucas, Isabelle Bouzin, Jérôme Cauvin, Vincent Aubin, Guillaume Hénin, Thomas Calu

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration, chers collègues,

Nous installons ce jour le Comité social territorial, nouvelle instance de représentation du personnel issue des élections professionnelles de décembre dernier. Nous ne reviendrons pas sur le déroulement chaotique de celles-ci, la **CFDT** ayant fait part de ses réserves lors du dépouillement.

Au cours des quatre années du mandat qui vient de s'écouler, la **CFDT** a continué à privilégier le dialogue pour améliorer les conditions de travail des agents régionaux. Ce choix a permis des avancées : plan de déprécarisation dans les lycées, télétravail sur les sites administratifs, reconnaissance de certains métiers, lignes directrices de gestion, évolution de la rémunération des contractuels sur poste permanent, plan de mobilité et forfait mobilité durable ou plus récemment le versement du CIA aux agents ayant quitté la collectivité.

La **CFDT** a démontré sa capacité à faire des propositions et à chercher des consensus. Nous déplorons pourtant la dégradation du dialogue social constatée au cours des derniers mois. Comme nous vous l'avons indiqué dans notre lettre ouverte du 31 janvier, les représentants des organisations syndicales siégeant aux instances sont des élus légitimes et à ce titre, ils doivent être respectés, quels que soient les désaccords.

C'est à cette condition que les élu(e)s **CFDT** continueront à privilégier le dialogue, dans l'intérêt des agents.

A l'occasion de ce Comité social territorial, nous souhaitons rappeler les principales revendications de la **CFDT** :

- Des négociations sur le pouvoir d'achat des agents, notamment le réexamen du régime indemnitaire, la prise en charge des frais liés au télétravail, la revalorisation des tickets restaurants, etc... ;
- La suppression de la réfaction du régime indemnitaire, mesure injuste et incompatible avec la politique Région en santé ;
- Des discussions sur la pénibilité des métiers comme vous vous y êtes engagé lors de notre rencontre du 12 décembre dernier ;
- L'élaboration d'un « plan sénior » en lien avec les travaux sur le maintien et le retour à l'emploi ;
- Une révision des modalités de calcul des effectifs dans les lycées et la création d'équipes de remplaçants-titulaires, pour éviter la précarité ;
- Des créations de postes sur les sites administratifs correspondant à la réalité des besoins et non, comme nous pouvons le voir trop souvent, aux souhaits de carrière de certains ;
- La mise en œuvre effective des plans élaborés dans le cadre du dialogue social : plan de mobilité, plan Région en santé etc...

L'Administration répondra sans doute que certaines de nos demandes sont incompatibles avec la nécessaire maîtrise des dépenses de personnel.

Comme nous l'avons indiqué lors de la réunion préparatoire, pour la **CFDT** ce qui nous semble incompatible avec cette maîtrise ce sont notamment :

- Les transformations récurrentes de postes de C en B ou de B en A qui aboutissent à faire réaliser des tâches de secrétariat par des cadres ;
- Les créations régulières de poste d'encadrement sur les sites administratifs avec certains managers intermédiaires pour moins de 5 agents.

De plus, la **CFDT** s'interroge sur les recours incessants à des cabinets conseil pour réorganiser les services ou à des prestataires pour assurer des missions de services publics. En effet, lorsque, comme il nous a été indiqué, ces cabinets « *confirment ce que les équipes avaient fait remonter* » ou lorsqu'ils préconisent des choses aussi révolutionnaires que « *donner les moyens de remplir les missions* » ou « *réfléchir à la place des acteurs dans les process* », leurs conseils nous semblent dispensables.

La **CFDT** souhaite connaître le coût global que représente le recours à des prestataires extérieurs et la valeur ajoutée réelle apportée aux Normands. Elle souhaiterait que la collectivité fasse plus confiance à ses agents et utilise cet argent public à augmenter leur pouvoir d'achat.

Les élu(e)s **CFDT** au Comité social territorial

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Les derniers échanges entre le Président et les représentants du personnel, le 12 décembre 2022, se sont déroulés dans un contexte difficile puisque l'assemblée plénière devait délibérer sur la mise aux normes des chartes du temps de travail.

Au-delà de cet épisode, l'Administration indique sa volonté de faire en sorte que le dialogue social s'améliore.

Concernant la réfaction du régime indemnitaire, le Président serait ouvert à des discussions sur la base du constat que celle-ci touche les femmes, les agents de catégorie C et les agents des lycées. La manière dont s'applique la réfaction pourrait être mis « en haut » de l'agenda social 2023.

Concernant le pouvoir d'achat (régime indemnitaire, NBI pour les lingères, titres restaurants), des échanges auront lieu. De plus, des discussions au niveau national sur les métiers et les rémunérations sont prévues. La Région attend ce cadre national.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPOSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
<p>1. INSTALLATION : APPROBATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET REGLEMENT DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (AVIS)</p>	<p>La CFDT déplore l'opposition de l'Administration à l'inscription dans les règlements intérieurs des instances de la possibilité de ne pas participer au vote alors que trois des organisations syndicales siégeant au Comité social territorial en ont fait la demande.</p> <p>La CFDT rappelle que les séances du Comité social territorial et de toutes les instances ne sont pas publiques et n'ont donc pas vocation à faire l'objet de prise de photo ou de vidéo, dont la diffusion par exemple sur des réseaux sociaux relève de plus de la législation du droit à l'image.</p>	<p>L'Administration rappelle que la notion de non-participation au vote n'existe pas juridiquement.</p> <p>Concernant la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT), il est proposé de désigner le secrétaire par une élection pour un mandat de 2 ans.</p> <p>Conformément aux demandes des organisations syndicales, les membres de la F3SCT pourront, à titre exceptionnel, renoncer à des jours d'absence au bénéfice d'un autre.</p>	<p>POUR</p>
<p>2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30/01/2023, DU 03/10/2022 ET 24/10/2022 (AVIS)</p>	<p>/</p>		<p>ABSTENTION</p>

<p>3. CHARTE RELATIVE AU DIALOGUE SOCIAL ET A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL (AVIS)</p>	<p>La charte proposée reprend pour l'essentiel les demandes de la CFDT, même si elle espérait un effort financier plus important.</p> <p>La CFDT demande que les organisations syndicales puissent, si besoin, solliciter la Déléguée à la protection des données (DPO) pour avoir des conseils sur la mise en œuvre du RGPD.</p> <p>La CFDT souhaite souligner deux enjeux sur lesquels elle sera particulièrement vigilante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acculturation au dialogue social et au droit syndical. Pour la CFDT il est primordial de changer le regard porté sur le syndicalisme et sur le rôle des représentants du personnel auprès de l'ensemble des agents et des encadrants ; • La reconnaissance et la valorisation des parcours syndicaux. 		<p>POUR</p>
<p>4. EVOLUTION DES SERVICES : DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (AVIS)</p>	<p>La CFDT demande confirmation que la mission santé sera bien localisée sur le site de Rouen de manière pérenne. Elle s'interroge sur le besoin d'un manager intermédiaire pour encadrer 4 agents.</p> <p>Concernant la DAT, constatant que deux postes d'encadrement sont prévus pour 14 postes permanents au sein du service « aménagements durables », la CFDT s'interroge à nouveau sur le taux d'encadrement au vu de la nécessaire maîtrise des dépenses et sur le fait que 80% des agents du service seront regroupés dans un pôle.</p>	<p>Monsieur le Directeur général des services confirme que la mission santé a vocation à rester à Rouen.</p> <p>S'agissant de l'encadrement, l'Administration indique qu'il y a une fonction de représentation importante.</p> <p>L'Administration indique par ailleurs qu'il existe des postes non-permanents, notamment liés à la gestion des fonds européens. Ce point sera abordé lors du prochain CST.</p>	<p>ABSTENTION</p>

<p>4 EVOLUTION DES SERVICES : MODIFICATIONS MINEURES DES ORGANIGRAMMES (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT rappelle que les évolutions à la DBR (service transition énergétique) devaient faire l'objet d'un avis lors du Comité technique du 28 novembre 2022, et ne sont donc pas « mineures ». Elle s'étonne des justifications avancées dans le rapport de novembre pour la création d'un poste de manager intermédiaire au sein du service transition énergétique, en particulier « <i>Offrir une possibilité d'évolution de carrière à des agents du service particulièrement impliqués dans la vie du service depuis trois ans</i> ».</p> <p>Concernant le transfert des deux postes en charge de la VAE, la CFDT constate que les deux agents ont été successivement rattachés à la DATEC, puis au directeur de la DFTLV et intègrent aujourd'hui un service au sein de cette dernière. Elle espère que leur situation va se stabiliser afin de leur permettre d'avoir une visibilité sur leur positionnement au sein de l'organigramme de la Région.</p>	<p>L'Administration indique que la transition énergétique est un enjeu majeur pour la collectivité et que ce segment de recrutement est très concurrentiel. Il s'agit de garantir la pérennité de l'expertise et assurer le pilotage de ce service.</p>	<p>/</p>
<p>5 NOUVELLES CONDITIONS D'ACCES AU FORFAIT MOBILITES DURABLES (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT a obtenu la mise en place du forfait mobilité durable au cours du mandat précédent. Le bilan 2022 (seulement 178 agents des lycées sur les 304 agents ayant bénéficié du forfait) confirme le constat qu'elle fait sur le terrain : ce dispositif est largement méconnu des agents des lycées. Il en est de même, dans une certaine mesure, de la prise en charge d'une partie des abonnements aux transports en commun.</p> <p>La CFDT demande donc que tous les canaux de communication soient utilisés pour faire</p>	<p>L'Administration indique qu'une information va être réalisée via les canaux de communication RH</p> <p>Un bilan du plan de mobilité sera présenté au CST de juin.</p>	<p>/</p>

	<p>connaître le forfait mobilité durable dans les lycées.</p> <p>Elle rappelle par ailleurs, que ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus global du plan de mobilité sur lequel la CFDT souhaite avoir un état d'avancement.</p>		
<p>6 MOSAÏC OFFICE : ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT constate que le projet de flexbureau a dérivé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il semblerait que l'objectif principal aujourd'hui soit lié au manque d'espaces sur le site de Caen, qui impose de mettre en place du flexbureau sans attendre la fin de l'expérimentation ; • Alors qu'il devait s'agir d'une possibilité offerte aux agents, ce mode de travail tend à être imposé ; • On constate la mise en place de « flexbureau », à la demande des directions (bâtiment Saint-Anne à Caen, esplanade à Rouen) ; • Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation à la DEEDD des points de vue matériel et humain lui font craindre une détérioration des conditions de travail. <p>La CFDT demande qu'un groupe de travail avec les représentants du personnel soit inscrit à l'agenda social sur le sujet.</p>	<p>L'Administration rappelle que « Mosaïc Office » est en expérimentation et que la Collectivité reste à l'écoute des agents concernés.</p> <p>Concernant la DEEDD (direction expérimentale), plusieurs difficultés ont été rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence du logiciel retenu pour la réservation des bureaux du fait de la cyberattaque : un tableau Excel a été mis en place ; • Retards dans la livraison de mobiliers. <p>La mise à disposition d'une salle de restauration est prévue au bâtiment Clémenceau à compter du 28 mars et la visioconférence va être installée.</p> <p>Une interrogation subsiste sur le nombre de places disponibles lors de la reprise du télétravail en situation normale (retour à 2 jours maximum) après les vacances de printemps. Il est prévu de vérifier le taux de présence par jour à partir du 2 mai pour déterminer si en temps normal cette organisation est efficiente ou pas au regard de la qualité de vie au travail.</p>	<p>/</p>

<p>7 KPMG : ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE ET REORGANISATION A VENIR (INFORMATION)</p>	<p>/</p>	<p>L'Administration fait un point sur les chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation : terminé avec des ajustements d'organigramme (apprentissage, DPCT, nouvel adjoint à la DGA) ; • Transport (DMI/DTPR) : le diagnostic est posé, il n'y a pas à proprement parler d'enjeu organisationnel mais un chantier spécifique à la DTPR, qui devrait être présenté au CST de juin. <p>Les chantiers en cours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articulation entre directions ressources et directions opérationnelles : il faut partager une stratégie ressources, doter les équipes d'encadrement d'une boîte à outils pour les référents et mettre en œuvre trois chantiers « process » : achat / responsabilité du gestionnaire public / partage du portage des lignes de gestion RH. • Lycées : le diagnostic est posé. Il y a une stratégie et un schéma de gouvernance à définir. 	<p>/</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL : REPONSES APORTEES DANS LE CADRE D'UN COURRIER EN AMONT DE LA SEANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CFDT demande que soit clarifiée la possibilité pour les agents des équipes DBR d'utiliser un véhicule de la Région pour se rendre à une formation, un stage obligatoire avec ordre de mission ou une convocation sur site. 	<p>L'Administration rappelle que les agents qui se déplacent pour une formation peuvent bénéficier de remboursement de frais kilométriques dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel.</p> <p>Toutefois, si les nécessités de service le permettent et que son utilisation ne pénalise pas l'organisation du service, ils peuvent utiliser un véhicule de service.</p>	

- La **CFDT** demande s'il est possible pour les agents de connaître le détail des frais qui leurs sont effectivement remboursés
- La **CFDT** demande que soit mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Il n'est pas possible de préciser individuellement à chaque agent le détail des frais remboursés. C'est pourquoi, seul le total apparaît sur le bulletin de salaire. Si des interrogations persistent, le pôle gestion du temps reste à la disposition des agents.

L'Administration confirme qu'un travail d'harmonisation sera engagé afin de mettre à jour la délibération pour ce cadre d'emplois qui sera présentée lors du prochain CST de juin puis présentation à l'Assemblée Plénière.

Prochaine réunion du Comité social territorial : 5 juin 2023